



La Lettre du Sénateur

CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA



N° 32 – Février-Mars 2021

EDITORIAL

RÉCAPITULONS

Ça va mieux, non ? Vous ne trouvez pas que les nouvelles sont bonnes ? Et si l'on faisait la liste de toutes ces choses, de toutes ces décisions qui, dernièrement, nous ravissent ?

Depuis le 26 décembre 2020, la vaccination s'accélère ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Gouvernement. En effet au 22 mars 2021, 8,40% des Français ont reçu au moins une dose de vaccin, 3,62% ont reçu les deux doses. Ça avance ! Arrêtons de nous plaindre ! L'Europe a gagné dans sa stratégie ! Nous sommes presque aussi bons que l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et j'en passe. Au diable ces vaniteux Anglais ou Israéliens dont le taux de vaccination est respectivement de 40 % et 60 %. Bon, d'accord, ils ont commencé bien avant nous et en plus ils ont utilisé la vaccin AstraZeneca. Mais nous, nous sommes plus forts que les autres. Le Président l'a jugé inefficace chez les plus de 65 ans. Le Premier ministre nous encourage à l'utiliser. Le Président le suspend le même jour. Le Premier Ministre se fait vacciner avec quelques jours plus tard... A partir de 55 ans, c'est nickel ! C'est pourtant clair non ?

Bon, on reconfine 16 départements pour 4 semaines au moins. Non, pardon, ma langue à fourché. Olivier VERAN ne veut pas entendre ce mot. Ni le Président d'ailleurs, qui s'en énerve paraît-il. En fait, on donne plus de libertés aux Français. Nous pouvons désormais aller dehors et surtout, c'est important, faire du sport du matin au soir pour notre santé et notre bien-être psychologique. On peut même faire à 6.500 le carnaval de la Plaine à Marseille sans autorisation de la Préfecture. C'est encore une bonne nouvelle non ? Bon d'accord, il faut avoir assimilé les attestations multiples qui changent tous les jours. Il faut aussi se rendre sur Google Maps ou étudier une carte d'état-major pour connaître l'exact périmètre dans lequel nous pouvons évoluer selon l'objet de notre déplacement. C'est tellement simple !

Et si on se déplaçait ? Pas de problème ! Avec les nouvelles restrictions, dans les départements « rouges », nous ne pouvons plus en sortir ni nous rendre dans une autre région en France. En revanche, avec un billet d'avion et un test PCR, on peut se rendre à loisir presque partout dans le monde. Je trouve cela tout à fait logique. Une mention toute spéciale aux députés LREM des Français de l'étranger pour leur mobilisation à ce que rien ne change dans les restrictions pour le retour en France de nos compatriotes établis hors de l'Union Européenne... Fort heureusement, l'Union des Français de l'Etranger et l'avocat français de New-York Pierre CIRIC ont obtenu gain de cause devant le Conseil d'Etat qui a suspendu l'obligation des motifs impérieux pour les Français résidant hors de l'Union européenne et qui souhaitent se rendre en France.

Pour les achats, je ne saisis pas trop toute cette polémique... Nous pouvons très librement aller chez le coiffeur mais pas chez le barbier ou chez l'esthéticienne. Nous pouvons facilement nous rendre chez le cordonnier mais pas acheter de chaussures neuves. Nous pouvons acheter de jolies fleurs ou du chocolat (Pâques oblige) mais pas de vêtements. Sherlock Holmes dirait que c'est élémentaire ! Et puis il y a le « *click and collect* ».

Aux dires de Bruno LE MAIRE, la liste des commerces fermés pourra évoluer en cas d'« aberration ». Par pitié, pincez-moi, je rêve !

Enfin, il y a la culture et les lieux de vie. Les théâtres, les cinémas, les monuments historiques, les terrasses de café, etc. Les pires clusters ! C'est bien connu ! Ces gens n'auraient jamais mis en place de mesures de distanciation ! Ils n'auraient jamais proposé de mettre en place des mesures barrière ! Ce sont des irresponsables !

Hauts les cœurs ! Faites du sport et surtout n'oubliez pas de vous coucher à 19 heures ! Moi, j'ai trouvé la combine pour resquiller, je vais adopter un chien...

34^{ème} session de l'AFE - Ouverture



Source : Bulletin Quotidien – Mercredi 10 mars 2021

Bulletin
Quotidien

Le secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie Jean Baptiste LEMOYNE est intervenu à l'ouverture de la 34^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger, en visioconférence, pandémie oblige. Tout comme les métropolitains, le virus frappe aussi les Français de l'étranger. A ceux-là, M. LEMOYNE a rappelé que dès le mois de décembre, un "important travail de recensement et d'état des lieux a été conduit par tous nos postes diplomatiques et consulaires". Ce qui permet aujourd'hui de disposer de données et "d'ici quelques jours, de propositions pour chaque pays et territoire", a indiqué le secrétaire d'Etat avant de poursuivre : "D'après nos analyses de la situation de chaque pays, 84 % de nos compatriotes établis hors de France pourront recourir à la vaccination par le pays hôte, ce sont 1 184 000 Français, sur 1 412 413 français adultes inscrits". Pour les 228 348 Français restants, qui vivent dans des pays où il n'y a pas à ce jour de vaccin homologué par l'UE disponible, la France travaille à des solutions alternatives.

La pandémie va contraindre à prévoir également des règles particulières pour l'élection, les 29 et 30 mai prochain, des 442 conseillers des Français de l'étranger et 68 délégués consulaires. Le conseil scientifique recommande, à la fois de mettre l'accent sur le recours au vote par Internet, et de resserrer et d'adapter le dispositif de bureaux de vote. Le gouvernement prévoit dès lors d'ouvrir 80 % du nombre de bureaux de vote qui était planifié en 2020, soit un bel effort a souligné M. LEMOYNE, avant de rappeler que le mandat des prochains élus consulaires expirera en 2026, soit un mandat de 5 ans au lieu de 6 pour revenir sur le calendrier initial dès le renouvellement suivant.

Le secrétaire d'Etat a fait par ailleurs un point sur la dématérialisation de certaines procédures administratives, et donc leur simplification, évoquant des projets structurants et notamment le service France-consulaire. "Cette plateforme de réponse téléphonique et en ligne devrait voir 100 % de sa première phase de déploiement réalisée à la rentrée prochaine, avec une mise en marche dans plusieurs pays de l'espace européen, une vingtaine", a annoncé le secrétaire d'Etat. Cette simplification repose aussi sur des démarches facilitées comme celles qui concernent la délivrance des passeports, a poursuivi M. LEMOYNE qui, avec Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a demandé au ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN d'étendre la liste des pays dans lesquels l'envoi des passeports peut s'effectuer par voie postale. "Nous lui avons aussi demandé de permettre le renouvellement des passeports à distance", a indiqué M. LEMOYNE pour qui "en ces temps de pandémie, limiter les contacts au strict nécessaire est le geste barrière ultime !".

34^{ème} session de l'AFE – Travaux



Avec ma collègue Hélène CONWAY MOURET nous avons été auditionnés par la commission des lois de l'Assemblée des Français de l'étranger. Des échanges riches sur le bilan de la loi de 2013 sur la représentation des Français établis hors de France. Nous avons obtenu de nombreuses avancées mais Il reste beaucoup à faire et les perspectives sont nombreuses notamment sur le statut des élus conseillers des Français de l'étranger.

Groupe d'études consacré aux Français de l'étranger



Le 10 février, lors de la seconde réunion du Groupe d'études, nous avons abordé la situation des Français bloqués, qu'ils le soient dans leur pays de résidence pour venir en France ou en France pour rentrer à l'étranger. J'ai proposé que le Groupe auditionne le Ministre de l'Intérieur.

Le 17 mars, audition du Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE. Au programme action du ministère en faveur des Français de l'étranger, mesures actuelles liées à la crise sanitaire, élections consulaires.



Jean-Baptiste LEMOYNE a notamment confirmé la décision du Conseil d'Etat, qui n'aurait pu se faire sans les recours de l'UFE Monde et de l'avocat français de New-York Pierre CIRIC (contre l'avis des Députés LREM des Français de l'étranger qui y préféraient le principe de « responsabilité ») de lever les restrictions pour le retour en France de nos compatriotes établis hors de l'Union Européenne et sa confiance dans la bonne exécution des prochaines élections des Conseillers des Français de l'étranger les 29/30 mai.

Nous avons souhaité faire part de nos inquiétudes quant aux crédits alloués à l'aide sociale exceptionnelle dont les critères d'attribution ne sont pas bien compris, ainsi qu'au nouveau dispositif de d'emprunt avec garantie de l'Etat pour nos établissements d'enseignement scolaire à l'étranger à la suite de la mise à l'écart de l'ANEFE.

UFE Monde



Réunion en visioconférence du conseil d'administration de l'UFE MONDE sous la présidence de François BARRY DELONGCHAMP.

L'occasion d'échanger sur la situation des Français de l'étranger dans la crise sanitaire et sur la décision du Conseil d'Etat suspendant les motifs impérieux et ses conséquences.

Election du Président de la République



A l'occasion de la discussion du [projet de loi organique relatif à l'élection du Président de la République](#), j'ai déposé en commission des lois trois amendements dont le [premier](#) vise à élargir aux 160 vice-présidents des conseils consulaires des Français de l'étranger la possibilité de parrainer un candidat à l'élection présidentielle. Le [second](#) et le [troisième](#) de mes amendements proposent d'améliorer le fonctionnement des commissions de contrôle, chargées de veiller à la régularité des listes électorales consulaires (LEC) des Français de l'étranger.



Lors de la discussion générale, j'ai souhaité souligner en particulier l'engagement des élus des Français de l'étranger, qui accompagnent quotidiennement nos compatriotes expatriés. Disposant d'un mandat exécutif local, il m'apparaît essentiel qu'ils soient plus largement associés au bon déroulement de l'élection la plus centrale des institutions de la Vème République.

Le 2 mars, Députés et sénateurs sont parvenus à un accord en commission mixte paritaire sur le texte sur l'élection présidentielle confirmant mes propositions.

Respect de la dignité en détention



Le Sénat a adopté définitivement le 25 mars la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention.

La proposition de loi prévoit dans quelles conditions et selon quelles modalités un détenu peut saisir le juge judiciaire lorsqu'il estime subir des conditions indignes de détention, afin qu'il y soit mis fin. Rapporteur du texte j'ai voulu souligner que "la proposition de loi ne consacre pas un droit absolu à la remise en liberté". Il s'agit de concilier le droit à des conditions dignes de détention avec "le droit à la sûreté et l'objectif de prévenir les atteintes à l'ordre public".



Débancairisation – Le combat continu



Il est peu de dire que je ne suis absolument pas satisfait des réponses de l'administration concernant la fermeture des comptes en France de nos compatriotes à l'étranger (ma lettre n°31). Donc, le combat continu. Aussi ai-je saisi par courrier le Gouverneur de la Banque de France.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2020

16 Mars 2020

Ministre de l'Économie et des Finances

LIBRE

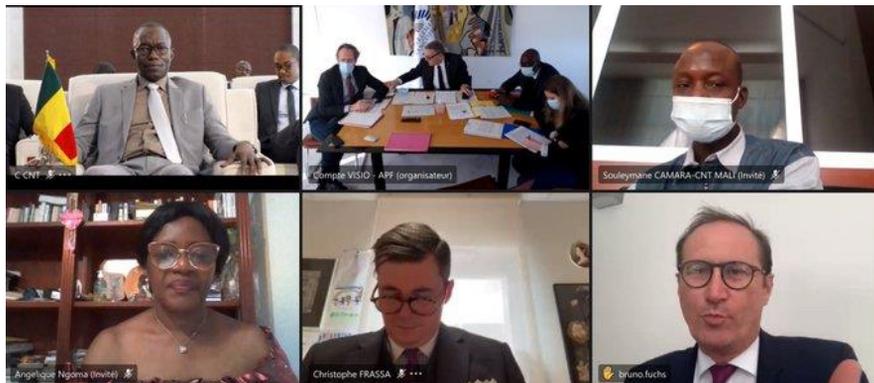
Le Sénat a adopté définitivement le 25 mars la proposition de loi tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention.

La proposition de loi prévoit dans quelles conditions et selon quelles modalités un détenu peut saisir le juge judiciaire lorsqu'il estime subir des conditions indignes de détention, afin qu'il y soit mis fin. Rapporteur du texte j'ai voulu souligner que "la proposition de loi ne consacre pas un droit absolu à la remise en liberté". Il s'agit de concilier le droit à des conditions dignes de détention avec "le droit à la sûreté et l'objectif de prévenir les atteintes à l'ordre public".

Il est peu de dire que je ne suis absolument pas satisfait des réponses de l'administration concernant la fermeture des comptes en France de nos compatriotes à l'étranger (ma lettre n°31). Donc, le combat continu. Aussi ai-je saisi par courrier le Gouverneur de la Banque de France.

Philippe André Ponce

APF – Mission parlementaire



Visioconférence avec le président du Conseil national de transition du Mali, Malick DIAW, pour préparer la mission parlementaire qui se déroulera dans les prochains mois. L'APF accompagnera le Mali dans sa transition pour garantir la stabilité des institutions.

APF – Audition



Audition par la Section française de l'APF de Remy RIOUX, directeur général de l'AFD France sur les nouvelles orientations de l'Agence en matière de développement, de francophonie, d'implication au Sahel et le souhait des parlementaires de renforcer les relations avec l'APF.



APF – Journée internationale de la Francophonie



LA FRANCOPHONIE
vue par le Sénat

Le 19 mars, la Section Française de l'APF a célébré la journée internationale de la Francophonie. En 2020, la Francophonie rassemble 300 millions de locuteurs : la langue française est la 5e langue mondiale et la 4e sur internet. Le français est aujourd'hui la langue officielle dans 32 pays et dans la plupart des organisations internationales.

Élections consulaires



- 2 -

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Paris, le 9 mars 2021



Jacky DEROMEDI
Christophe-André FRASSA
Ronan LE GLEUT

Monsieur Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de l'Europe et des affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
75700 PARIS SE 07

Monsieur le Ministre,

Dans moins de 90 jours, les 29/30 mai prochains, nos compatriotes établis hors de France éliront leurs représentants pour les cinq prochaines années à l'occasion des élections consulaires.

Ces élections des conseillers des Français de l'étranger se dérouleront dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire mondiale.

Alors que dans moins d'une semaine débutera la période de dépôt des candidatures, nous souhaiterions attirer particulièrement votre attention sur un nombre de points qui nous préoccupent pour le bon déroulement du scrutin.

Parmi les trois modalités de vote figure la possibilité donnée à nos compatriotes d'utiliser le vote par internet. Outre les nombreuses difficultés qui nous sont remontées, nous apprenons que dans trois pays, le Paraguay, le Salvador et le Venezuela (soit en tout près de 5.000 électeurs), les opérateurs nationaux de téléphonie mobile ont désactivé le système de SMS.

Quelle alternative sera envisagée pour ces trois pays pour garantir le vote par internet ?

Par ailleurs, concernant les pays pour lesquels la liste électorale consulaire (LEC) n'est pas communicable, le rapport d'information (n° 241, 2020-2021) de la commission des lois du Sénat avait, parmi ses seize propositions, envisagé la création d'un « panneau électoral virtuel » en publiant sur un site dédié l'ensemble des professions de foi des candidats, avec des fonctionnalités supplémentaires pour leur permettre de mener une campagne électorale digne de ce nom.

Votre secrétaire d'Etat, Monsieur Jean-Baptiste Lemoine, à l'occasion de l'ouverture de la 34^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger s'est dit ouvert à cette possibilité.

La campagne électorale étant imminente, nous souhaiterions désormais connaître votre position et la date de mise en application de ce dispositif.

.../...

SÉNAT • 15, RUE DE VALOUBARD • F-75291 PARIS CEDEX 06

En outre, la pandémie de coronavirus a tenu éloignés de leur pays de résidence de très nombreux compatriotes qui se trouvent par conséquent en France et ont donc fait le choix de voter par procuration.

Or, il nous revient de plusieurs départements que certains n'ont pas pu établir une procuration au motif que les agents de police ou les gendarmes auxquels ils se sont adressés, n'avaient aucune connaissance de ce scrutin, ni reçu aucune instruction concernant l'établissement de celle-ci et les modalités d'acheminement, par la suite, de la procuration à votre ministère.

Nous vous serions par conséquent reconnaissants de vous rapprocher de votre collègue de l'Intérieur afin que des instructions soient adressées au plus vite en ce sens au directeur général de la police nationale et au directeur général de la gendarmerie nationale.

Enfin, l'Italie vient d'annoncer le report au mois de septembre de l'ensemble des scrutins régionaux qui devaient se dérouler d'ici l'été et dès lors la question peut à juste titre se poser sur la tenue du scrutin pour l'élection des conseillers des Français de l'étranger dans les deux circonscriptions d'Italie (34.563 électeurs inscrits). On peut craindre que d'autres pays viennent s'y ajouter.

Les conseillers des Français de l'étranger ainsi qu'un grand nombre de nos compatriotes s'inquiètent du bon déroulement des opérations électorales et du scrutin et nous nous permettons de vous soulever légitimement la question des risques de recours à l'issue des élections.

En conclusion, l'élément central de ces élections, la participation, nous paraît de plus en plus préoccupant et nous nous permettons de vous solliciter sur ce point.

Or, rien dans ce qui a été mis en avant comme annonces ou dispositions, ne nous semble de nature à mieux adapter les modalités de vote aux contraintes actuelles, ni à faciliter l'exercice du suffrage par nos compatriotes établis hors de France.

Nous regrettons vivement qu'aucune des « 16 propositions pour garantir les élections consulaires en 2021 » que la commission des lois du Sénat a formulées le 16 décembre 2020 n'aient été retenues par le gouvernement.

Il est urgent que nos compatriotes, qu'ils soient candidats ou électeurs, puissent détenir toutes les informations nécessaires pour garantir la plus grande participation à ce rendez-vous important de la démocratie locale des Français de l'étranger et nous vous remercions par avance de donner des instructions à tous les postes en ce sens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Jacky Deromedi Christophe-André Frassa Ronan Le Gleut

Avec mes collègues Jacky DEROMEDI et Ronan LEGLEUT, nous avons saisi le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères pour lui faire part de nos préoccupations et de celles des élus des Français de l'étranger concernant le scrutin des 29/30 mai 2021. Vote par internet, LEC, panneau électoral virtuel, procurations, crise pandémique et impossibilités de voter à l'étranger, participation... Les inquiétudes sont nombreuses pour nous rassurer sur un bon déroulement de cette élection. La démocratie locale des Français de l'étranger est mise à mal !

Élections consulaires



Je me suis entretenu au Sénat avec les équipes du Petit Journal.com sur l'importance des élections consulaires, du rôle déterminant des conseillers des Français de l'étranger ainsi que sur la vision défendue par Les Républicains. **"Cette campagne est un travail collectif"**.

Rencontre au Sénat



Très heureux de recevoir au Sénat le ministre des Droits de l'Homme et des relations avec les Institutions et le ministre de la Communication du Togo pour parler avec eux de la mise en place des structures du nouveau Sénat togolais et coopération parlementaire entre nos pays.

Jeunes Républicains à l'étranger



En présence de mon collègue Ronan LE GLEUT, très beau moment d'échange avec nos responsables Jeunes Républicains à l'étranger. De nombreux projets en perspectives pour faire vivre nos sections.

Du Brésil à Hong-Kong, une même volonté de s'engager et de faire des propositions. Les Jeunes Républicains à l'étranger se structurent. Nous aurons à cœur de réussir à faire vivre notre mouvement, auprès des Français établis hors de France.

Prises de parole en séance, en commissions et questions écrites

Retrouvez l'ensemble de [mes activités au Sénat](#) et sur les réseaux sociaux



CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA

Sénateur représentant les Français établis hors de France

15, rue de Vaugirard

75006 Paris

Tél : +33 1 42 34 46 57

c.frassa@senat.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ma lettre d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse : c.frassa@senat.fr en indiquant "DÉSINSCRIPTION"